

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-deux juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 18  
 Nombre de votants : 17

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 5 juillet 2023					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme				
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
DUMONTEIT	Pascal	x			
HERMAN	Nadine	x			
JUGE	Jean-Claude		x		
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio	x			
SAUTREAU	Jean-Michel				
SUTOUR	Pierre				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie		x		
		18	4	0	0

Secrétaire de séance : Laurent CASANAVE

Objet : élection de membres au bureau syndical

AR Prefecture

024-200068260-20230705-2023070513-DE  
 Reçu le 11/07/2023

**Objet : élection de membres au bureau syndical**

Le Président indique que deux membres du bureau doivent être élus suite :

- Au décès de M. Claude MARTINOT ;
- Au renouvellement d'une partie des membres de l'assemblée par les communautés de communes et donc au départ de Mme Michèle FAURE.

Il rappelle que par délibération du 9 septembre 2020, le comité syndical a fixé à 10 (le Président, 3 Vice-Présidents et 6 membres) le nombre de membres du Bureau syndical.

Il précise que le bureau actuel comporte les membres suivants : Michel AUGÉIX, Corine DUCROCQ, Francis LAFAYE, Yannick LAGRENAUDIE, Anémone LANDAIS, Bruno LIMERAT, Pascal MECHINEAU, Didier PAGES.

L'élection des membres du bureau d'un comité syndical se déroule dans les mêmes conditions que l'élection du maire, au scrutin uninominal à trois tours, conformément à l'article L.2122-4 du CGCT, applicable aux syndicats par renvoi des articles L.5211-1 et L.5211-2 du même code.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, l'article L.2121-21 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création et définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

**Vu** la délibération n° DI-2020-09-09-13 du 9 septembre 2020 d'élection du bureau ;

**Vu** le procès-verbal dressé en séance et annexé à la présente délibération ;

Messieurs Jean-Michel CHABAUD et Philippe BANCHIERI sont élus membres du bureau.

Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

**AR Prefecture**

024-200068260-20230705-2023070513-DE  
Reçu le 11/07/2023